

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

- Titulaires en exercice : 28
- Présents : 19
- Votants : 21

Délibération n° DEL-2026-036

Objet de la délibération : **CREATION DE POSTES PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 juin 2026.

Délégués présents ayant pris part au vote : GUISIANO Jean-Martin, PHILIBERT Hervé, BONGIORNO Thierry, BARTHELEMY Olivier, GEOLLE Hubert, ABOUDARAM Sophie, BREMOND Didier, DEBRAY Romain, ROUX Philippe, CAGIATI Isabelle, GIRAUDO Marie-Paule, LAUMAILLER Jean-Luc, RINAUDO Corinne, VALLOT Philippe, BRULETTI Paul, FOURNIER Thibault, ROUX Jean-Pierre, DEPARD Angélique, VESPERINI Olivier,

Délégués représentés : CHUYEN Philippe a donné pouvoir à GUISIANO Jean-Martin ; GARELLO Vesselina a donné pouvoir à DEBRAY Romain

Délégués absent(s) : CHUYEN Philippe, GARELLO Vesselina, GIULIANO Jérémy, PORZIO Claude, TESSON Jérôme, TONARELLI Patrice, TOUSSAINT Frédéric, VERAN Jean-Pierre, CAMUS Jean-Marc, CONSTANS Jean-Michel, GENOVA Michel, HOOG Jean-Claude, LOUDES Serge, MARTIN Sophie, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, SERRAT Kévin, BRUN Fernand, CORTES Christophe, DRAGONE Jean-Michel, MAURIN Richard, VIORT Marjorie, BAROGHEL Anthonny, DELPIA André, FOSSÉ Didier, GEOFFROY Franck, LONGOUR Jean Luc, PERON BOTTA Laëtitia, ROSSI Patrick, SARDAILLON Michelle, TESSON Christine, JOUANNET Jean-Marc, VERCOUTRE Christophe, AYME Jean-Michel, GICQUEL Jean-Marc, KINZIGER Pascal, MEAUME Laurent, PEGLION Bernard

Secrétaire de séance : ABOUDARAM Sophie

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.4, L.313-1 et L.332-8 2°,

VU le tableau des effectifs existants,

VU la délibération n° 02/30.09.2025 du 30 septembre 2025 portant création de postes permanents,

VU la délibération n° DEL-2026-011 du 9 mars 2026 portant suppression de postes permanents et non permanents,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'emplois permanents,

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'encadrement technique de l'ISDND de Ginasservis par le recrutement d'un responsable de site ;

CONSIDERANT que la technicité et le niveau de responsabilité du poste justifient son ouverture à plusieurs grades du cadre d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux, afin d'élargir les possibilités de recrutement et de permettre l'examen d'un vivier de candidatures plus étendu,

CONSIDERANT que Monsieur le Président propose la création de 2 postes permanents dans les cadres d'emploi d'ingénieur et de technicien, telle que présentée ci-dessous :

TYPE	CADRE D'EMPLOI	GRADES	FILIERE	CAT.	DUREE HEBDO	STATUT	DATE DE CREATION
Permanent	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial Ingénieur principal	Technique	A	TC	Fonctionnaire	01/09/2026

et :

TYPE	CADRE D'EMPLOI	GRADES	FILIERE	CAT.	DUREE HEBDO	STATUT	DATE DE CREATION
Permanent	Technicien territorial	Technicien territorial Technicien territorial de 2 ^{ème} classe	Technique	B	TC	Fonctionnaire	01/09/2026

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** la création de 2 postes permanents telle que présentée ci-dessus,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2026,
- **DE DIRE** que les crédits du budget 2026 le permettent et que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2027 et suivants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'**unanimité**, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Martin GUISIANO.



AR Prefecture

083-258302637-20260622-DEL_2026_036-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026